



RIVIÈRE DU NORD

Service de location de planches à pagaie et de kayaks

Le saviez-vous ? L'espace riverain de la rue Leblanc situé au 687 rue Leblanc à Prévost offre depuis deux ans un service de location de planches à pagaie et de kayaks (simples et doubles) accessible à tous.

Les embarcations sont rangées dans des cases installées près du quai. Les visiteurs doivent en faire la réservation sur place ou en ligne : padkay.com

Tout l'équipement est inclus dans la réservation (pagaie, veste de flottaison et ensemble de sécurité nautique) et peut être récupéré dans la case avec l'embarcation dès le début de la période de location.

SUBVENTION

Articles d'hygiène féminine durables

Ce programme novateur a pour but de réduire les matières résiduelles associées à l'utilisation mensuelle de produits d'hygiène féminine comme les serviettes sanitaires et les tampons hygiéniques, et de promouvoir les options réutilisables.

La Ville de Prévost offre un remboursement de 50 % des coûts associés à l'achat de produits de protection menstruelle réutilisables ou lavables (coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges, etc.) jusqu'à concurrence de 100 \$. Le matériel nécessaire à la confection de tels produits est également admissible.

? ville.prevest.qc.ca/hygienefeminine



NOUVELLE DATE AJOUTÉE LE 25 JUILLET

Distribution de compost

Considérant les volumes encore disponibles, une journée supplémentaire de distribution de compost a été ajoutée le samedi 25 juillet. Lors de cette journée, aucune limite de quantité ne s'appliquera.

Le compost, de grade A, provient du centre Mironor, où sont acheminées les matières organiques collectées via les bacs bruns. **Il sera offert en libre-service, gratuitement, le samedi 25 juillet entre 9 h et 16 h à proximité de l'écocentre de Prévost (1144, rue Doucet).**

La Ville de Prévost offre également du paillis gratuit, issu de la collecte de branches. Le paillis est disponible de mai à octobre en formule libre-service dans le stationnement situé à gauche du 892, rue Richer. La limite est fixée à une verge à la fois, sans restriction sur la quantité totale par propriété.



SUBVENTION

Outils extérieurs électriques

Facilement remplaçables par des modèles électriques, les outils d'entretien de pelouses à essences utilisent plus de 150 millions de litres d'essence au Canada et sont responsables de l'émission de quantités significatives d'oxyde d'azote et de composés organiques volatils, éléments contribuant à la formation du smog.

En effet, saviez-vous qu'une tondeuse âgée à moteur deux temps émet autant de GES par heure d'utilisation qu'un parcourt de 320 km en voiture ? Imaginez ce que produit un été complet de coupe... et les moteurs 4 temps, bien que jusqu'à 70 % moins polluants, ne possèdent pas de systèmes anti-pollution et génèrent donc tout de même l'équivalent d'une voiture parcourant 150 km pour chaque heure d'utilisation.

C'est avec ces données en tête ainsi qu'avec les nuisances occasionnées par le bruit de ces moteurs que la Ville a créé ce programme qui peut rembourser jusqu'à 30 % du prix d'achat de certains outils d'entretien de terrain.

? ville.prevest.qc.ca/subvention-outils-electriques

ÉCOSYSTÈMES EN SANTÉ

Plantes toxiques



Berce du Caucase

La présence de la Berce du Caucase dans la région et à Prévost est une réalité. Les citoyens qui croient être en présence de cette plante, peu importe l'endroit (sur la propriété, sur les accotements, sur un terrain vague ou dans un parc), ne doivent pas y toucher et communiquer avec le Service de l'environnement.

Herbe à puce

L'herbe à la puce est une plante toxique qui pousse un peu partout. Les citoyens qui observent ou croient observer cette plante en bordure de rue ou dans un fossé doivent communiquer avec le Service de l'environnement. Pour ce qui est de sa présence sur les propriétés privées, chaque propriétaire est tenu, en vertu de la réglementation, de voir à son élimination.

Dans le doute, les citoyennes et citoyens sont fortement invités à communiquer avec le Service de l'environnement afin que des spécialistes effectuent une inspection rapide. Le secteur visé pourra donc être ajouté à la campagne annuelle d'épandage pour détruire les plantes et un suivi annuel sera effectué.

? environnement@ville.prevest.qc.ca